

guerres contre les Anglais n'occupaient plus. Aussi les habitants adressèrent-ils une requête au Chapitre afin d'être autorisés à se pourvoir d'une fortification défensive.

Cette demande reçut satisfaction. Des délibérations capitulaires de 1444 et 1447 concédèrent aux habitants la faculté d'établir un bourg au lieu de Saint-Genis et de l'enclaver d'une muraille, à charge par eux d'en assurer l'entretien et d'y faire guet et garde. Il était encore stipulé que cette concession laissait intacts les droits seigneuriaux du Chapitre.

L'obligation édictée pour les gens de Saint-Genis de veiller au bon état de leurs fortifications ne fut pas toujours observée, car nous voyons qu'en 1536, une sentence les condamna à réparer la muraille grandement délabrée (1).

Dans le temps où Lyon était au pouvoir des Huguenots, l'armée catholique, commandée par le duc de Nemours, avait assis son camp à Saint-Genis-Laval, d'où son chef faisait de fréquentes courses jusqu'aux portes de la ville.

A la fin de la Ligue, des conférences inspirées par un esprit de pacification se tinrent dans ce bourg, entre les ligueurs lyonnais et les seigneurs royalistes.

En 1607, eut lieu une « montre » ou recensement général des habitants. Dix ans après, ceux-ci sont rappelés au

---

(1) Il existe encore une partie de cette enceinte fortifiée, celle où se trouvait une des portes de Saint-Genis, sur la route de Lyon. L'estampe qui accompagne cette notice est la reproduction d'un charmant dessin de Duclaux, le célèbre peintre lyonnais. La vue est prise en dehors des fortifications; à gauche, on aperçoit le vieux clocher roman et l'ancienne abside. Nous devons à l'obligeance de Mme Testenoire-Desfûts, fille de M. Duclaux, la communication de ce dessin, ainsi que l'autorisation de le reproduire. — N. D. L. R.